



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

[Conformément aux critères du Règlement N°1907/2006 (REACH) 453/2010]

Section 1: Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Dénomination commerciale: **GEL DE SILICE**

Nom chimique : Silice amorphe, précipité (dioxyde de silicium)

Numéro CAS: 12945-52-5 (7631-86-91)

Numéro de registration: substance qui relève de la Loi sur la période transitoire (inscription avant le 01.06.2018, numéro d'inscription : 17-2119436737-30-0000)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Le SiO₂ est utilisé pour absorber l'humidité.

Utilisations déconseillées: non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur : **InnoGoods BV**

Address: Postbus 81180, 3009 GD Rotterdam, Hollande

Numéro de téléphone/Fax : +31 (0)10- 798 24 19

Adresse de courriel d'une personne compétente responsable FTS : biuro@theta-doradztwo.pl

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

112

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Directive 67/548/CEE

La substance n'est pas classée comme dangereuse.

Classification selon la Directive 1272/2008/EC

La substance n'est pas classée comme dangereuse.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger et mentions d'avertissement

Aucun.

Mentions de danger

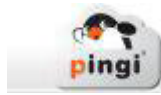
Aucun.

Les conseils de prudence

Aucun.

2.3. Autres dangers

Aucune information sur la satisfaction de la substance ou du mélange des critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Section 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

<u>Silice amorphe, précipité</u>	
Fourchette de pourcentages :	>= 99%
Numéro CAS:	112945-52-5
Numéro UE:	231-545-4

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact cutané: enlever les vêtements contaminés. Laver la peau à grande eau avec du savon. Consulter un docteur si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: laver à grande eau en maintenant les paupières largement écartées pendant 10-15 minutes. Ôter les lentilles de contact. Consulter le médecin.

Ingestion: rincer la bouche à l'eau ; donner beaucoup d'eau à boire. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement - lui montrer le récipient ou l'étiquette.

Inhalation: éloigner la personne de l'air frais. Garder au chaud et au calme. Consulter un docteur, vous vous sentez mal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: pourrait causer des irritations et des rougeurs.

Contact cutané: peut provoquer une irritation.

Ingestion: maux de ventre, nausée, vomissements.

Inhalation: peut provoquer une irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le médecin décide de la poursuite du traitement médical après un examen approfondi du blessé.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés : le moyen de l'extinction doit être adapté aux matériaux environnants

Moyens d'extinction non adaptés : jet d'eau - risque de propagation de la flamme.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pourrait produire des fumées toxiques en cas de feu. Ne pas inhaler de produit de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Ce produit n'est pas combustible. Protection individuelle classique en cas d'incendie. Porter l'équipement respiratoire adéquat.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: limiter l'accès des étrangers dans la zone de rupture, jusqu'à ce que les opérations appropriées de nettoyage soient terminées. Si de grandes quantités sont renversées, isoler la



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

zone exposée. Assurer une ventilation adéquate, ne pas inhaler de poussière. S'assurer de l'équipement de protection individuelle approprié.

Pour les secouristes: s'assurer que l'élimination du problème et ses résultats sont réalisés par un personnel qualifié uniquement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de rejet de grandes quantités du produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se répandre dans l'environnement. Alerter les services d'urgence pertinents.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer, aspirer ou pelleter et mettre dans des récipients fermés pour l'élimination. Recouvrir le matériau, si possible ou traiter comme un déchet.

6.4. Référence à d'autres sections

Conduite appropriée vis à vis des déchets - section 13 Equipements de protection individuelle - voir la Section 8.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et sécurité au travail. Assurer une ventilation adéquate de la zone. Éviter la respiration de la poussière. Se laver soigneusement les mains avant la pause et après le travail. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient hermétiquement fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart des aliments, boissons et nourriture animale. Protéger contre l'eau et l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le SiO₂ est utilisé pour absorber l'humidité.

Section 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'indication de seuils limites d'exposition professionnelle aux substances sur le lieu de travail au sein de la Communauté.

Veuillez vérifier les seuils nationaux d'exposition professionnelle dans votre pays.

8.2. Contrôles de l'exposition

Utiliser conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et sécurité au travail. Ne pas manger, boire ou fumer durant la manipulation. Se laver soigneusement les mains avant la pause et après le travail. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Une ventilation par aspiration générale est nécessaire pour contrôler que les contaminants de l'air restent en deçà de leurs limites d'exposition pendant l'utilisation de ce produit.

Protection des mains et du corps

Utiliser des gants de protection et des combinaisons de travail.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Le matériau dans lequel sont faits les gants doit être impénétrable et résistant aux effets du produit. Le matériel doit être sélectionné en tenant compte du délai de rupture, de la vitesse de pénétration et de la dégradation. En outre, le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et change selon le fabricant. Le producteur doit fournir des renseignements détaillés au sujet du délai exact de rupture. Ces informations doivent être suivies.

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de sécurité ou de protection.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être fournie (masque avec filtre).

L'équipement de protection individuelle utilisé doit se conformer aux exigences de la Directive 89/686/EC. L'employeur est obligé de fournir des équipements de protection adaptés aux activités exécutées et respectant toutes les exigences de qualité, y compris d'entretien et de nettoyage.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Veiller à ce que la substance ne contamine pas l'eau de surface/eau souterraine.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique:	solide
couleur:	blanc
odeur:	sans odeur
seuil olfactif:	non déterminé.
pH (20°C):	non déterminé.
point de fusion/point de congélation:	>1600°C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	2230°C
point d'éclair:	non déterminé.
taux d'évaporation:	non déterminé.
inflammabilité (solide, gaz):	n'est pas inflammable.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	non déterminé.
pression de vapeur:	non déterminé.
densité de vapeur:	non déterminé.
densité (20 °C):	non déterminé.
solubilité(s) (à 20°C) :	non déterminé.
coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé.
température d'auto-inflammabilité:	non déterminé.
température de décomposition:	non déterminé.
propriétés explosives:	pas d'affichage
propriétés oxydantes :	pas d'affichage
viscosité:	non applicable

9.2. Autres informations

masse volumique apparente : 0,8-0,9 kg/dm³

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne polymérise pas.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité - le produit est hygroscopique.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décompositions dangereux

Inconnu.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les informations concernant les résultats graves et/ou différés de l'exposition ont été déduites en se basant sur les renseignements sur la classification des produits et/ou des études toxicologiques.

Toxicité aiguë

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/ irritation de la peau

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion / irritation oculaires graves

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (oral)

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes:

Contact avec les yeux: pourrait causer des irritations et des rougeurs.

Contact cutanée: peut provoquer une irritation.

Ingestion: maux de ventre, nausée, vomissements.

Inhalation: peut provoquer une irritation.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Section 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

La substance n'est pas dangereuse pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation: non applicable - ce produit est inorganique

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit n'a aucun impact sur le réchauffement climatique ou la diminution de la couche d'ozone.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination du produit : éliminer conformément à la législation locale. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Conserver les restes dans les récipients d'origine. Recycler, si possible. Les déchets sont enfouis dans une décharge autorisée ou brûlés dans un incinérateur approuvé conformément à la réglementation locale.

Méthodes d'élimination de l'emballage usagé : réutilisation/recyclage/élimination des récipients vides en conformité avec la législation locale. Éliminer les récipients qui ne peuvent être nettoyés de la même manière que les produits.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable - ce produit n'est pas classé comme dangereux durant les transports.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

La substance n'est pas dangereuse pour l'environnement selon le code IMDG, l'ADR, le RID et l'ADN.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non requis.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Directive n° 67/548/CEE du 27/06/67 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages

Directive du Conseil du 12 décembre 1991 relative aux déchets dangereux (91/689/CEE)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a aucune évaluation de l'innocuité des produits chimiques à ce jour.

Section 16: Autres informations

Formations

Avant de commencer à utiliser le produit, l'utilisateur doit apprendre la réglementation d'hygiène et de sécurité qui a trait à la manipulation de produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de travail.

Autre information

Date de délivrance : 12.09.2011

Version: 1.0/FR

Composé par : mgr inz. Anna Królak (sur la base des données du producteur).

Fiche de sécurité rédigée par : „THETA” Doradztwo Techniczne

Les informations ci-dessus sont basées sur les données actuellement disponibles concernant le produit, mais aussi sur l'expérience et les connaissances du producteur dans ce domaine. Elles ne sont ni une description de la qualité du produit ni une garantie de caractéristiques particulières. Elles doivent être traitées comme une aide à la sécurité dans le transport, le stockage et l'utilisation du produit. Cela ne dégage pas l'utilisateur de sa responsabilité en cas de mauvaise utilisation des informations ci-dessus ni de non conformité avec les règles de droit dans le domaine.